

Image not found or type unknown



Regroupement familiale sur place

Par **Labtec**, le **16/04/2008 à 16:11**

Je suis venue en France en 2002 avec le titre "Etudiant", et en 2007 je suis mariée avec un vietnamien qui a le titre "Salarié" depuis fin 2005 après ses études en France (il est arrivé pour la 1^{er} fois en France en 2000) et son salaire est 3100net/mois (il a eu aussi des bons diplômes des grandes écoles à Paris). Nous sommes habites ensemble depuis 2003 à Paris, la surface de mon appart est de 32m², la fin du bail sera le 7 Mai 2008. Nous venons d'acheter un appartement 30m² au Haut de Seine, et on va déménager bien tôt. J'aimerais savoir si je peux demander de faire le Regroupement familiale à l'ANAEM de Paris avant le jour de déménagement (c'est-à-dire avant le 7 Mai 2008) ou il faut le faire chez celui à Haut de Seine (car ça doit prendre du temps de changer d'adresse, etc)???

Je voudrais savoir si j'ai le droit de demander un titre " Regroupement familiale sur place " ???.

Notre mariage n'a pas été célébré en France. On s'est marié en Juillet 2007 pendant les vacances d'été au Vietnam.

Merci à tous par l'avance